

Avignon, le 25 novembre 2024

CAMPAGNE DE DISTRIBUTION PRÉVENTIVE D'IODE STABLE

Depuis septembre 2024, une nouvelle campagne de distribution préventive de comprimés d'iode, pilotée par le ministère de l'Intérieur, est en cours au titre de la période 2024-2025 pour l'ensemble des installations nucléaires susceptibles de rejeter de l'iode radioactif.

Cette campagne préventive, financée par les exploitants nucléaires, s'adresse aux particuliers, aux établissements recevant du public, aux entreprises et aux collectivités situés dans un rayon s'étendant jusqu'à 10 km autour de certains sites nucléaires.

En Vaucluse, les communes de Bollène, Lapalud, Lamotte-du-Rhône et Mondragon, proches du site du Tricastin (Drôme-Vaucluse) ainsi que la commune de Beaumont-de-Pertuis, proche du site de Cadarache (Bouches-du-Rhône) sont concernées.

Les personnes résidant ou travaillant dans ces territoires sont invitées à retirer leurs comprimés d'iode dans l'une des pharmacies d'officine partenaires. La liste des pharmacies d'officine partenaires est consultable sur :

<https://www.sante.fr/campagne-distribution-iode>

La mise à disposition des comprimés se fait gratuitement en pharmacie, sans aucun justificatif pour les particuliers et avec un bon de retrait pour les entreprises et les établissements recevant du public (ERP). Les dotations remises sont calculées sur la base de la composition du foyer familial, du nombre de salariés pour les entreprises et du public accueilli pour les ERP.

Les personnes disposant de comprimés d'iode dont la date de validité est arrivée à péremption (comprimés issus des campagnes de distribution antérieures) sont invitées à rapporter les boîtes de comprimés périmés en pharmacie.

Pourquoi la prise d'iode est-elle nécessaire ?

En cas d'accident nucléaire majeur, le préfet peut prescrire la prise de comprimés d'iode stable pour protéger la thyroïde des risques d'absorption d'iode radioactif.

La prise de comprimés s'adresse à toutes les personnes, mais en priorité aux personnes suivantes :

- **les nouveaux-nés, enfants et personnes de moins de 18 ans ;**
- **les femmes enceintes et allaitantes**, qui sont plus sensibles aux risques liés à l'exposition à l'iode radioactif.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

Tél : 04 88 17 80 38

 @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

Pour être efficace, l'iode stable doit être ingéré à la consigne du préfet, idéalement quelques heures avant ou au plus tard 8 heures après l'exposition.

Comment agit l'iode stable ?

L'iode est un oligo-élément naturel que l'on trouve dans les aliments courants (poisson, lait, fruits, etc.). En cas d'accident nucléaire, l'iode stable (iodure de potassium) permet de saturer la thyroïde pour éviter l'absorption d'iode radioactif. Cette mesure de prévention fait partie d'une politique de sécurité qui a été instaurée par le gouvernement depuis 1997, avec des campagnes successives de distribution dans les zones à risque.

La culture du risque :

Pour se protéger des effets d'un rejet d'iode radioactif, voici les bons comportements à adopter :

alerte nucléaire je sais quoi faire !

Vous entendez le signal d'alerte de la sirène, vous recevez une alerte sur votre téléphone

6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

- 1** Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment
- 2** Je me tiens informé(e)
- 3** Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école
- 4** Je limite mes communications téléphoniques
- 5** Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction
- 6** Je me prépare à une éventuelle évacuation

www.distribution-iode.com
0 800 96 00 20 Service & appel gratuits

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

Tél : 04 88 17 80 38

@prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON